

Un rapport parlementaire dévoile la prise en charge "catastrophique" des patients en psychiatrie



La Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale avait entamé, au mois d'avril, une mission d'information sur l'organisation territoriale de la santé mentale. Le rapport a été présenté mercredi.

Avec Atlantico
Rédaction

La mission d'information sur l'organisation territoriale de la psychiatrie, lancée en avril par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, vient de dévoiler son rapport.

La mission, conduite par Martine Wonner (LREM) et Caroline Fiat (LFI) et présidée par Brahim Hammouche (MoDem), établit un lourd bilan :

"L'organisation territoriale de la santé mentale est tout à la fois inefficace et inefficace. Il en résulte une prise en charge des patients catastrophique. (...) La filière psychiatrique, et en particulier la psychiatrie publique, est au bord de l'implosion, et la sur-occupation des lits est un fléau pour les patients comme pour les soignants (...) La pression que subit toute la filière de soins se concentre sur l'hôpital psychiatrique (...) Si le constat d'une structuration territoriale inadaptée aux besoins du patient est valable dans l'immense majorité des territoires visités par la mission, les différences se creusent par ailleurs en fonction des régions, des départements et même entre secteurs, créant ainsi de fortes inégalités dans les prises en charge".

Des "dysfonctionnements" sont notamment constatés dans le cadre du parcours des patients. Les structures seraient également insuffisantes par rapport à la demande de soins.

Le rapport dénonce la saturation des hôpitaux psychiatriques et les difficultés rencontrées dans la prise en charge des patients impactés par des troubles psychiques.

"Les médecins généralistes, qui sont souvent le premier recours dans la prise en charge des troubles psychiques, sont bien peu armés pour les repérer et les prendre en charge et orienter leurs patients dans le labyrinthe de la psychiatrie".

Les parlementaires citent également l'exemple de la bipolarité. Un retard dans le diagnostic de la psychose est estimé entre huit et dix ans.

Les parlementaires appellent "à un changement structurel de l'offre de soins en santé mentale, qui doit être organisée autour du patient, et non plus autour de structures".

Le rapport considère également qu'il est nécessaire de définir une politique nationale de santé mentale, de réaffirmer les droits du patient ainsi que la création d'une agence nationale en charge des politiques de santé mentale.

Une autre solution évoquée consisterait à redéployer le personnel de cette filière vers la ville afin d'éviter les retards sur les diagnostics.

La ministre de la Santé Agnès Buzyn avait nommé en avril le professeur Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, afin de répondre à la crise du secteur. Le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2020 pourrait également acter la transformation du financement de la psychiatrie.